

LA LANGUE FRANÇAISE ET L'INDÉPENDANCE NATIONALE

Mémoire présenté à la Commission des
États généraux sur la situation et l'avenir
de la langue française au Québec

par

la Société Nationale des Québécois et des Québécoises
de la Capitale

Québec, le 19 octobre 2000

SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS DE LA CAPITALE NATIONALE

Mémoire présenté à l'occasion des États généraux
de la langue française

LA LANGUE FRANÇAISE ET L'INDÉPENDANCE NATIONALE

On peut poser le problème de l'avenir du français au Québec en se limitant au cadre constitutionnel actuel. On peut aussi aborder la question dans la perspective d'une indépendance à portée de main, souhaitée de plus en plus par les Québécois, particulièrement par ceux dont le français est la langue d'usage quotidien.

Nous posons ici le problème à partir de la deuxième approche. Car nous estimons que parler de la défense et de la promotion de la langue française en se limitant au cadre constitutionnel actuel, c'est se placer sous l'angle de la survivance. Telle fut la manière traditionnelle de poser le problème dans le passé, dans une situation imposée de dépendance à laquelle on se résignait plus ou moins. Mais les temps ont changé. Il ne s'agit plus de survivre, mais de VIVRE et de GRANDIR à partir de ses propres racines en tant que collectivité de langue et de culture françaises en Amérique du Nord. Ce qui exige l'appropriation la plus complète possible, dans un monde interdépendant, des pouvoirs de décision et des outils de développement. C'est cela, l'indépendance politique. La revendiquer et la réaliser, c'est la première étape d'un projet de société.

Dans un Québec indépendant, la politique de la langue pourra compter sur un pouvoir de décision et d'exécution que n'accorde pas le statut de province. Il demeure toutefois que les composantes d'une politique linguistique qu'un pays indépendant est en mesure de se

donner peuvent déjà, dans étape préparatoire, faire l'objet d'initiatives particulières, soit de la part de groupes de citoyens, soit de la part du pouvoir politique. Des initiatives réussies à l'intérieur du cadre constitutionnel actuel sont susceptibles de préparer la voie qui conduit à l'indépendance. Il sera par exemple plus facile de proposer une citoyenneté commune pour tous les Québécois quand le français sera devenu dans les faits la langue commune sur le territoire. De cela et d'autres choses on peut et on doit se préoccuper dès maintenant.

Nous voulons, dans la perspective ainsi décrite, souligner brièvement des objectifs et lieux d'intervention qui concernent de près l'essor de la langue française et qui méritent de retenir l'attention non seulement du Gouvernement de l'État du Québec, mais aussi d'individus et de groupes qui ont à cœur l'épanouissement de la langue française en Amérique du Nord.

1. Le français, langue commune

On parle à Paris quelque cinquante langues différentes. C'est un trait caractéristique de la métropole de la France. Mais on n'y reconnaît qu'une langue commune, qui est celle de la vie politique, des affaires, de l'administration, de l'enseignement, de la télévision, etc. Rien n'empêche qu'on parle cinquante langues sur l'île de Montréal. Mais une seule doit s'imposer de Sainte-Anne-de-Bellevue à Pointe-aux-Trembles; une seule qui soit obligatoire dans toutes les municipalités, les services de santé, les écoles, les établissements commerciaux; une seule langue possédant de fait le statut de langue commune. Langue commune : c'est-à-dire celle qui donne son visage particulier à un pays, à une région, à une ville, sans exclure l'usage libre d'autres langues.

2. Le français, langue du savoir

On doit pouvoir profiter d'un enseignement en français partout sur le territoire, avec des universités où le français est la langue commune dans la vie quotidienne, dans l'enseignement, les revues scientifiques, les colloques, etc. Ce qui n'exclut pas la présence et

l'usage occasionnel d'autres langues, sous réserve d'une présence prédominante du français. Il serait scandaleux que les universitaires francophones du Québec aient moins à cœur l'avenir du français que les travailleurs syndiqués qui mènent des luttes difficiles dans les usines et les entreprises pour obtenir que le français soit reconnu comme langue de travail.

3. Le français dans les médias électroniques

On doit se réjouir de l'accroissement du nombre de canaux de télévision de langue française. Mais on ne peut que déplorer une prédominance excessive des canaux anglo-américains. La gestion de l'espace électronique par un organisme québécois permettra une meilleure répartition des sites de diffusion, en faisant une place par exemple aux diffuseurs régionaux, aux communautés culturelles, etc. On peut aussi envisager l'impartition d'un canal où prédominent l'espagnol, l'italien, etc. Mais ce rééquilibrage est impossible tant que le pouvoir de décerner des permis relèvera d'une instance étrangère.

Nous souhaitons que le Gouvernement du Québec crée un organisme de régulation semblable à celui désigné jadis sous le nom de Régie des services publics. Il est déplorable que n'existe aucun organisme québécois impartiel de la responsabilité de développer une expertise et de prendre position sur des questions telles que la concentration de la presse, les médias électroniques, la câblodistribution, etc. Ce n'est pas en abandonnant le terrain au pouvoir fédéral que le Québec pourra récupérer les compétences qui sont siennes. Ce n'est pas en laissant à d'autres le soin de gérer des espaces culturels qui nous appartiennent que nous ferons progresser la langue et la culture françaises.

4. Le français dans les nouvelles technologies

Le français est en voie de prendre la place qui lui revient dans le monde des nouvelles technologies. L'intervention réussie de la ministre responsable de la langue française dans ce secteur montre que la volonté politique, quand elle est ferme, est capable

d'influencer les choix et les pratiques. La souveraineté rendra plus efficace l'exercice de cette volonté politique mise au service de la langue française.

5. L'assise du multilinguisme

Dans un Québec résolument français, il deviendra plus facile d'encourager le multilinguisme. Il faut souhaiter que de plus en plus de citoyens d'ici soient capables de communiquer en anglais, en espagnol, en italien, en chinois, etc. Cela ne peut que favoriser des échanges culturels enrichissants et intensifier la convivialité. L'indépendance consolidera le caractère français du Québec et lui donnera une assise solide, condition d'un multilinguisme sain et enrichissant.

Cependant, il ne faudrait pas, en cette matière, être plus catholique que le pape. Comme vient de le rappeler le Mouvement national des Québécois (MNQ), « nous ne devons pas nous imposer des obligations démesurées par rapport à ce qui se vit dans plupart des pays du monde. La connaissance par un individu de deux ou de plusieurs langues constitue normalement pour lui un avantage, dans la mesure où il est en situation d'utiliser les langues dont il a fait l'apprentissage. Mais il est à la fois irréaliste et oppressif de vouloir imposer à toute une population l'obligation d'être bilingue et celle de vivre constamment dans les deux langues. Il n'y a rien de honteux à ce que les Québécoises et les Québécois ne soient pas tous parfaits bilingues. Nous n'avons pas à nous sentir coupables de revendiquer le droit de vivre en français au Québec ».

6. Facteur de paix sociale

La primauté reconnue du français et son statut de langue officielle et commune sont susceptibles de désamorcer les querelles linguistiques disgracieuses qui se déroulent présentement au Québec. Il y a quelque chose de dérisoire dans le fait d'être obligé de débattre de la langue d'affichage en utilisant une règle à mesurer. L'hégémonie indiscutée du français calmera aussi les ardeurs de

groupuscules tentés par la violence à cause des attaques dont le français est sans cesse l'objet.

Car il faut bien reconnaître : il existe des factions hostiles à tout ce qui est français et qui essaient par tous les moyens de démolir la Charte de la langue française et de bilinguiser le Québec, pour ensuite l'entraîner dans la voie de l'assimilation. Pour mener leur croisade, ces factions s'appuient sur des alliés extérieurs, dont le pouvoir fédéral. Dans le cadre constitutionnel actuel, elles ne désarmeront jamais, surtout si le pouvoir politique québécois fait preuve de mollesse. Le statut de province facilite cette concertation anti-française et anti-québécoise. Une fois clairement affirmé, réalisé et reconnu le statut du Québec en tant qu'État indépendant et français, ces factions seront obligées de reconnaître le nouvel ordre des choses. Nous goûterons dès lors la paix sociale dans le domaine linguistique.

* * * * *

CONCLUSION

- 1) Outre la proposition formulée plus haut de reconstruire une Régie des services publics, la SNQC appuie la demande formulée par le MNQ de refondre la Charte de la langue française « pour la rendre conforme à l'esprit de sa rédaction originelle et pour la renforcer tout en l'adaptant à l'évolution du contexte économique et technologique ». La rédaction d'une constitution québécoise fournirait aussi l'occasion d'affirmer le caractère français du Québec et sa spécificité au sein des sociétés nord-américaines.
- 2) Nous réaffirmons que la manière logique, saine et efficace d'assurer l'avenir de la langue française au Québec consiste à réaliser l'indépendance politique. Nous sommes réduits autrement à recourir à des stratégies de résistance qui, toutes légitimes et nobles qu'elles soient, demeurent l'arme des peuples conquis et dominés. Et que dire des énergies et du temps gaspillés dans ces combats qu'on est forcé

d'entreprendre pour faire reconnaître des évidences! Il y a donc du réalisme politique et un souci d'efficacité dans le projet de réaliser le plus tôt possible l'indépendance nationale. Car celle-ci constitue la seule garantie véritable de l'épanouissement de la langue française en Amérique du Nord.

Québec, le 19 octobre 2000

Résumé

Le problème de l'avenir du français au Québec est ici posé dans la perspective d'une indépendance souhaitée et à portée de main. Cela implique qu'on s'interroge sur les composantes d'une politique linguistique susceptible de préparer le chemin qui conduit à ladite indépendance. De là de brèves considérations portant sur les thèmes suivants : le français, langue commune; le français langue du savoir; le français dans les médias électroniques; le français dans les nouvelles technologies; l'assise du multilinguisme; le français, facteur de paix sociale.